

Séance du 04 SEPTEMBRE 2019

Membres en exercice :	15
Présents :	12
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

--- L'an deux mille **DIX-NEUF**

le **04 septembre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 29 août 2019

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **LERDA** Serge, **ALBERT** Patrice, **ALBERT JUESTZ** Françoise, **FAURE** Michel, **WALCZAK** Franck, **WEBER** Hélène, **VILLETTE** Christelle et **BERTOUCHE** Christel.

3 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO** Fabrice, **LATIL** Yves et **WALLON** Muriel.

1 Pouvoir(s) : **LATIL** yves à **LERDA** Serge

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

DCM N°44 /2019

**OBJET : MOTION PROPOSÉE POUR LA SAUVEGARDE DES SERVICES PUBLICS
DANS NOS TERRITOIRES RURAUX**

--- Monsieur le maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de l'Appel commun de l'AMF04, l'AMRF04, Collectifs de Défense des Service Publics des Alpes de Haute Provence :

Considérant que la présence des services publics constitue :

La garantie de cohésion sociale face à notre isolement,

La garantie d'accès égalitaire au service de tout le territoire,

La garantie de qualité du service rendu sur tout le territoire.

Considérant le droit pour nos concitoyens à un service public complet et de qualité

Considérant que l'Etat est le garant d'un égal accès aux services publics sur l'ensemble du territoire national.

Considérant l'étendue de notre département et sa faible densité, il est indispensable d'avoir une approche spécifique pour le maintien et la sauvegarde des services publics en zone rurale et de montagne,

Considérant que la présence des services publics participe à l'attractivité de nos territoires ruraux et de montagne

Considérant que l'éloignement des services publics tend à nuire à la qualité des services proposés à nos administrés, nos entreprises et collectivités

Considérant que cet éloignement compromet l'activité économique de nos territoires et empêche l'installation de nouvelles populations,

Considérant que le texte fondateur de notre modèle social : « Les jours heureux par le Conseil National de la Résistance présidé par Jean MOULIN » qui garde aujourd'hui toute sa pertinence, est porteur d'une éthique dans la vie sociale, d'une primauté accordée à l'intérêt général, d'un renforcement des droits de l'homme »

Considérant que, le niveau de richesses produits en France s'est considérablement accru depuis la libération, les idéaux du CNR qui honorent les devises de notre république, peuvent d'autant mieux être mis en œuvre et même consolidés.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DEMANDE** au Président de la République, au gouvernement et aux parlementaires, de mettre un terme à toutes nouvelles dégradations des services publics de proximité, en milieu rural, en suspendant toute décision de suppressions ou d'éloignement des services.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 20/09/2019

Reçu en préfecture le 20/09/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190904-201944MOTION-DE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

R. AVINENS.

